



DRAT 2

accident.travail@ac-rennes.fr

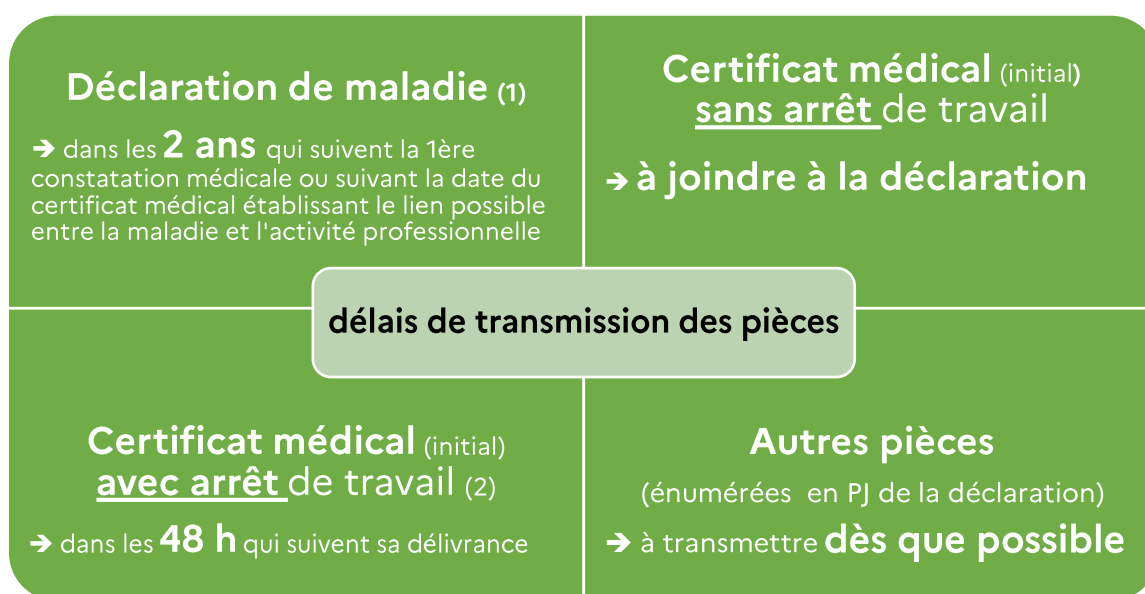
Axe 1.2 – Améliorer l'accompagnement des agents dans leur carrière



Maladie professionnelle

Décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au CITIS dans la FP d'Etat

Le demandeur



- (1) Le non-respect de ces délais entraîne le refus de la demande de l'agent
(2) Le non-respect de ce délai peut entraîner une retenue sur rémunération

L'administration (délais d'instruction à réception du dossier complet)

